



## 1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

54-812-03 Turisztikai szervező, értékesítő

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Conseiller, vendeur touristique

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

## 3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

**Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:**

- comprendre tous les processus de travail de l'entreprise, gérer l'entreprise touristique conformément aux instructions des supérieurs hiérarchiques;
- opérer le site web de l'entreprise;
- participer à l'élaboration de la stratégie commerciale, de l'organisation structurelle ainsi que de la définition de l'image de l'entreprise;
- élaborer les offres touristiques de base de l'entreprise, organiser les processus de vente;
- effectuer des tâches complexes, gérer, contrôler (organisation, mise en oeuvre des formations continues, préparation des applications);
- entretenir des relations professionnelles avec les acteurs du marché touristique;
- assurer le processus de travail continu dans tous les secteurs de l'entreprise.

## 4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

4221 Opérateur, conseiller touristique

### (\*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p><b>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</b></p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</b></p> <p>Ministere des Affaires Economiques Nationales</p>																										
<p><b>Niveau du certificat (national ou international)</b></p> <p><b>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ):</b> 54 Qualification professionnelle de niveau avancé ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être principalement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p><b>Code ISCED2011:</b> 4</p> <p><b>Niveau du CNCP de la Hongrie:</b></p> <p><b>Niveau du CEC:</b></p>	<p><b>Echelle de notation/Exigences aux examens</b></p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																										
<p><b>Mention de série du certificat: PT K</b></p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p><b>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</b></p>	<p><b>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Épreuve écrite centrale</td> <td style="width: 45%;">Élaboration des offres touristiques domestiques</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 20%; text-align: center;">10.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve écrite centrale</td> <td>Élaboration des calculs, des scénarios et des offres pour des offres touristiques domestiques</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">15.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Organisation et vente touristiques, gestion des entreprises touristiques</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">35.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Présentation des produits touristiques domestiques (Hungaricums) plus importants</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">16.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Présentation d'une entreprise touristique spécifique et positionnement sur le marché</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">24.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>			Épreuve écrite centrale	Élaboration des offres touristiques domestiques	5	10.00	Épreuve écrite centrale	Élaboration des calculs, des scénarios et des offres pour des offres touristiques domestiques	5	15.00	Épreuve orale	Organisation et vente touristiques, gestion des entreprises touristiques	5	35.00	Épreuve pratique	Présentation des produits touristiques domestiques (Hungaricums) plus importants	5	16.00	Épreuve pratique	Présentation d'une entreprise touristique spécifique et positionnement sur le marché	5	24.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve écrite centrale	Élaboration des offres touristiques domestiques	5	10.00																								
Épreuve écrite centrale	Élaboration des calculs, des scénarios et des offres pour des offres touristiques domestiques	5	15.00																								
Épreuve orale	Organisation et vente touristiques, gestion des entreprises touristiques	5	35.00																								
Épreuve pratique	Présentation des produits touristiques domestiques (Hungaricums) plus importants	5	16.00																								
Épreuve pratique	Présentation d'une entreprise touristique spécifique et positionnement sur le marché	5	24.00																								
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																									
<p><b>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</b></p> <p>A l'enseignement supérieur</p>	<p><b>Accords internationaux</b></p>																										
<p><b>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</b></p>																											
<p><b>Base légale</b></p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Exigence professionnelle et d'examen établie par l'Arrêté n° 12/2013 (III. 28.) du Ministère de l'Économie nationale.</p>																											

## 6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 40 % Pratique: 60 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		2 ans

### Niveau d'entrée requis:

- Baccalauréat

### Modules d'exigences professionnelles:

10061-12 Présentation des ressources touristiques

10062-12 Communication touristique

10063-12 Application des processus de gestion

10064-12 Vente des produits touristiques

10065-12 Gestion des entreprises touristiques

11503-12 Langue latine du tourisme

11498-12 Animation de personnel I (en cas de formations faisant suite au baccalauréat)

11500-12 Santé et sécurité sur le lieu de travail

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

**Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>**

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2023.10.02

**CACHET**